

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-12-17

Avis du CSRPN de Normandie

Élaboration du plan de gestion 2022-2030 de la Réserve naturelle régionale Pierriers de Normandie (Orne –gestionnaire : Parc naturel régional Normandie Maine)

Présentation du dossier

La réunion de la commission « espaces » s'est tenue à la maison de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot, en présence de 7 membres, le 28 novembre 2022.

Isabelle Aubron (conservatrice de la réserve au PNR Normandie-Maine) a présenté le projet de premier plan de gestion de la réserve, en présentant le périmètre du site et ses principales caractéristiques et enjeux patrimoniaux. Laurent Garnier (responsable du Pôle Environnement au PNR Normandie-Maine) a assisté à la présentation et apporté quelques éléments de précisions.

Le document de gestion est élaboré selon la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion rédigé par l'OFB/RNF (cahier technique CT88). Ses principaux aspects sont présentés.

Principales remarques de la commission :

La qualité rédactionnelle et l'importante documentation du plan de gestion présenté sont soulignées, même si la partie diagnostic pourra lors de prochain plan de gestion être allégée.

Plusieurs questionnements sont toutefois soulevés au fil de la présentation :

- Concernant la priorisation des opérations envisagées, un manque d'éléments permettant de connaître la détermination des priorités données aux opérations et le temps réel consacré à celles-ci est regretté. Notamment, il apparaît important de bien pouvoir quantifier et évaluer les priorités et besoins réels en termes d'amélioration de la connaissance ;
- Au regard de la superficie du site, il est souhaité qu'une cartographie des opérations d'entretien/restauration envisagées soit élaborée ;
- En matière d'amélioration de la connaissance, il s'avère nécessaire de l'aborder comme un des facteurs clés de réussite et donc de les intégrer à cette partie du plan de gestion, afin de permettre une facilitation de la mise en œuvre du plan de gestion et de son évaluation à venir. Par ailleurs, il est remarqué le caractère ancien et non exhaustif des données faunistiques, dont il serait nécessaire de préciser les protocoles envisagés pour les actualiser. La mise en place d'un suivi de la qualité de l'air et retombées atmosphériques pourrait être pertinent, en lien avec leur incidence sur l'état de conservation bryo-lichénique ;
- Concernant l'extension de la réserve et son lien à d'autres sites de Pierriers, il apparaît nécessaire qu'une approche spécifique soit prévue. Il est également suggéré que ce projet d'intégration d'autres pierriers soit considéré comme un facteur d'influence à part entière. Ainsi cette partie du plan de gestion sera structurée autour du premier site (la réserve servant de vitrine pour les extensions à venir, y compris dans le développement de lien scientifiques, valorisation pédagogique ou démarches auprès de propriétaires). En faire un facteur d'influence spécifique accompagné des mesures pour l'extension permettra de faciliter l'évaluation de cette démarche propre au sein du plan de gestion.

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un **avis favorable** au projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Pierriers de Normandie 2022-2030 réalisé par le Parc naturel régional Normandie Maine, **assorti des réserves suivantes** :

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- Réorganiser la structuration du document, en regroupant les opérations de connaissance dans les facteurs clés de réussite et en créant un nouveau facteur clé de réussite autour des perspectives d'extensions; il conviendra alors de prévoir une opération spécifique relative au caractère multi-sites de la réserve, permettant de travailler sur son extension dans le cadre de la mise en place de ce présent plan de gestion

- Localiser de manière cartographique les opérations d'entretien envisagées sur le site ;

Il félicite toutefois la qualité de ce premier plan de gestion de la RNR, et l'importante compilation d'informations recueillies dans la partie diagnostic. L'ensemble des éléments nécessaires à la bonne structuration du document semblent présents.

Le CSRPN émet également les recommandations suivantes :

- Documenter les aspects qualités de l'air et retombées atmosphériques et envisager leur suivi ;
- Détailler les opérations de gestion, ce qui est fait, par qui et où... ;
- Proposer, si possible, un détail cartographique des objets géologiques.

Le CSRPN sera attentif à l'évaluation à mi-parcours de ce premier plan de gestion, notamment pour accompagner le gestionnaire dans les questionnements soulevés en lien avec les évolutions constatées et l'éventuelle extension de la réserve d'ici cette échéance. Une présentation en plénière de cette évaluation est demandée.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le Président du CSRPN



Thierry LECOMTE